

## Brive

# Du POS au plan local d'urbanisme

Avec le lancement de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), la municipalité de Brive initie un développement durable harmonieux et cohérent pour la ville. Rendez-vous à l'automne pour prendre part au projet.

Le Plan Local d'Urbanisme a été instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000, en remplacement du Plan d'Occupation des Sols (POS). Comme celui-ci, le PLU est un outil d'aménagement qui fixe les règles de construction et d'utilisation du sol, et détermine les droits à construire dans la commune. Le PLU apporte une nouveauté essentielle par rapport au POS, il insufflé une dynamique de projet et définit ainsi les orientations d'aménagement de la ville pour les années à venir, en s'appuyant sur les trois piliers du développement durable : économie, solidarité et environnement.

### 1, 2, 3... étapes

Le PLU s'appliquera aussi bien aux institutions publiques qui lancent un projet d'aménagement, qu'aux particuliers avec un projet de construction. Il entrera en vigueur et remplacera le POS actuel après trois phases d'études :

- *Jusqu'en septembre 2009, le diagnostic territorial :*

Véritable photographie de la commune, ce document analyse les atouts et contraintes de la ville sous tous les angles : patrimoine, habitat, économie, équipements, déplacements, environnement.

- *Octobre 2009-janvier 2010, le projet d'aménagement et de développement durable :*

Pièce centrale du PLU, le PADD formalise les choix retenus par les élus à partir des enjeux du diagnostic et les traduit en orientations concrètes pour le développement futur de Brive.

- *Février-juillet 2010, le règlement et le zonage :*

Le règlement traduit les orientations du PADD en déterminant « où ? » et « comment ? » construire. Le texte est complété par des documents graphiques

dont le plan de zonage qui délimite les différentes zones de règlement.

### Un projet partagé

Tout au long de la démarche d'élaboration du projet, les idées que vous apporterez aideront les élus et les services municipaux à construire le PLU. Comment répondre aux attentes des Brivistes pour une ville qui leur ressemble ? Comment favoriser le développement économique ? Comment intégrer le développement durable ? Autant de questions qui feront l'objet de débats avec la population durant la phase d'élaboration du PLU.

Une information régulière dans Brive Mag', sur le blog [www.brivemag.fr](http://www.brivemag.fr) et le site de la ville [www.brive.fr](http://www.brive.fr), retracera au fur et à mesure l'avancée du projet et vous informera des rendez-vous à ne pas manquer (réunions publiques, expositions, etc.). Une première rencontre publique sera organisée le jeudi 1<sup>er</sup> octobre à 19 heures, salle du Pont du Buy.

A partir du 1<sup>er</sup> octobre, le PLU aura un local où l'on pourra, lors des permanences, consulter les documents du PLU, poser des questions et laisser des remarques dans le registre d'expression.

Une plate forme Internet dédiée aux projets de planification de Brive et de la CAB sera en ligne à l'automne. Elle hébergera notamment le PLU en lui consacrant un espace qui permettra de suivre l'avancée du projet à tout moment et de poser vos questions.